



Commune

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 JUIL 2025**

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
ARRIVÉE LE  
FAA'A  
- 8 JUIL. 2025  
N°..... / IDV

**DELIBERATION N° 53/2025**Attribuant une subvention à l'association sportive A.R.O -  
Académie de Rugby d'OremuDate de convocation :  
24 juin 2025Date de séance :  
30 juin 2025Date de publication de  
la liste des délibérations :  
2 juillet 2025**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : ..... 35  
PRESENTS : ..... 18  
PROCURATIONS : ... 07  
VOTANTS : ..... 25  
POUR : ..... 25  
CONTRE : ..... 00  
ABSTENTION : ..... 00

Le lundi 30 juin 2025 à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire, Oscar TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Oscar	X		
MAKER Robert		X	
TEMARU Tetuahau		X	
LAURENT Victoire	X		
VANAA Emma		X	
CERAN-JERUSALEM Y André			R. TERIITEHAU
TERIITEHAU Roberto	X		
NIVA Pauline			T. GRAND-PITTMAN
TEAUNA ép POIA Clarisse	X		
CHIN FOO Rosina	X		
MAI Gérard	X		
HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
APUARII Léon			L. TAHARAGI
LO Tai Chan			A. SALOMON
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
AUBRY Joseph	X		
TEURU ép MAI Bélinda	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti		X	
SALOMON Ariena	X		
SANFORD Vetea		X	
TOKORAGI Ole		X	
PURENI Tunui			B. MAI
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PEDRON Michel	X		
RICHMOND Maruia			T. VAHINE
PATU Kalina	X		
KAIMUKO Tehaatokoau	X		
VAHINE Théodora	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle			G. MAI
FAATAU Luc		X	
BOUISSOU Jean-Christophe		X	
TUPANA Moihara		X	
TARAHU-ATUAHIVA Teura		X	
TEUIRA Jean-Paul	X		
HIKUTINI Lucie	X		



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 18, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

*Déclarée le 19 janvier 2010 et ayant son siège social sur la commune, l'association sportive A.R.O. – Académie de Rugby d'Oremu a pour objet :*

- la promotion, l'enseignement et la pratique du rugby à Oremu et partout où elle le juge nécessaire ;
- l'organisation de stages et de compétitions à Oremu et partout où elle le juge nécessaire ;
- le respect des règlements de la Fédération Tahitienne de Rugby (F.T.R.) et de l'International Rugby Board (I.R.B.) ;
- l'organisation de journées corporatives ;
- ainsi que la mise en place d'activités visant à resserrer les liens amicaux entre ses membres.

*A titre indicatif, l'association compte actuellement 150 membres dont 77 licenciés et son nouveau bureau est composé de :*

<b>Fonction</b>	<b>Prénom</b>	<b>NOM</b>
Présidente	Tihani	TOKORAGI
Vice-Président	Nina	IRO
Secrétaire	Raimiti	TOKORAGI
Secrétaire Adjoint	Florine	TEVERO
Trésorier	Laurent	TARDIEU
Trésorier Adjoint	Raimana	PAINT KOUJ
Assesseur	Dave	RICHMOND
Président d'honneur	Aime	TOKORAGI
Président d'honneur	Jules	NG PAO

*Pour mémoire, l'association sportive ARO Académie de Rugby d'Oremu a reçu une subvention municipale selon le tableau suivant :*

<b>Année</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Montant en FCP	1.700.000	800.000	1.700.000	1.400.000	1.600.000	1.710.000

*Par courrier en date du 10 mars 2025, l'association sollicite une subvention de 1.950.000 FCFP pour la réalisation de son programme annuel d'activités :*

- Préparation de nos licenciés aux compétitions fédérales avec pour objectif reconquérir tous les titres ;
- La mise en œuvre des 2 écoles de Rugby tout au long de l'année avec notamment une journée de cohésion en début d'année ;
- L'organisation de 2 journées d'initiation au Rugby dans le cadre de la Semaine Nationale des Ecoles de Rugby, SNEDR. Ce sont des journées portes ouvertes ;
- Poursuivre l'initiation au Rugby des scolaires et des quartiers de faa'a ;
- Aider à la formation de 2 éducateurs afin de renforcer l'équipe pédagogique du club ;
- La participation à un stage de perfectionnement aux îles sous le vent pour les jeunes U12-U14 et la participation au tournoi de Rugby à 7 de la Toa Moa de Huahine pour les séniors ;
- L'organisation d'un stage de perfectionnement et la participation à une compétition de Rugby à 7 aux îles Cook pour 30 personnes H/F au second semestre ;
- L'organisation du « Noera Tu'aro », journée de sport et de détente offerte pour tous les jeunes d'Oremu ;
- L'organisation de journées corporatives et de vents pour aider à financer nos projets.

*Après une étude technique de la demande, la Commission DDESC réunie le 01 avril 2025, rendra un avis quant à l'attribution d'une subvention en faveur de l'association sportive A.R.O. Académie de Rugby d'Oremu à hauteur de 1.950.000 FCFP, conformément au plan de financement ci-dessous :*

<b>Financeurs</b>	<b>Montant en FCFP</b>	<b>% du coût global</b>
Produits d'activités	1 876 118	30%
Fonds propres	874 382	10%
Sponsors privés	440 000	5%
Commune de Faa'a	1 950 000	32%
Ministère Jeunesse et Sports	1 450 000	23%
<b>TOTAL</b>	<b>6 220 000</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :

**Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

- Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;
- Vu** l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu** l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu** le courrier de l'association sportive A.R.O.- Académie de Rugby d'Oremu en date du 10 mars 2025 ;
- Vu** le rapport de présentation ainsi que l'avis des membres de la Commission du développement éducatif, social et culturel du 01 avril 2025 ;

*Dans sa séance du 30 juin 2025 ;*

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

- Article 1<sup>er</sup>** : Une subvention de fonctionnement d'un million neuf cent cinquante mille francs (1.950.000 FCFP) est attribuée à l'association sportive A.R.O.- Académie de Rugby d'Oremu.
- Article 2** : La dépense y afférente sera prise en charge par le budget communal, exercice 2025, section de fonctionnement, nature 6574.
- Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 30 juin 2025.

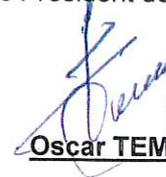
Le Secrétaire de Séance,



**Victoire LAURENT**



Le Président de Séance,



**Oscar TEMARU**

Le Maire de la Commune de Faa'a atteste, sous sa responsabilité, que le présent acte a été publié le **08 JUIL. 2025** et transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie française le **08 JUIL. 2025**

